



Règlement

MISTER UNIVERSEL FRANCE

Mesurer 1 m 73 minimum

La taille minimale est fixée en accord avec le Comité Mister Universel France. Tout candidat ne respectant pas ce critère ne pourrait prétendre au titre régional, national ou international.

N'avoir ni tatouage, ni piercings ostentatoires

Seuls les tatouages et piercing raisonnables sont autorisés par le comité MUF. Un candidat tatoué sur le visage ou avec trop de piercings visibles ne peut prétendre au titre de Mister Universel France. Le candidat s'engage à ne pas se faire tatouer ou percer davantage durant son mandat.

Avoir entre 18 et 30 ans

Le candidat doit avoir au moins 18 ans le jour de l'élection régionale et moins de 30 ans le 31 décembre de l'année où il participe à une élection régionale.

Comprendre l'Anglais

Le concours Mister Universel France ouvrant à l'international le candidat doit comprendre l'anglais ou à défaut s'engager à suivre des cours d'anglais basique avant l'Élection Nationale.

Situation familiale

L'organisation accepte les candidats en couple, mariés, avec ou sans enfant dans la mesure où le candidat s'assure que ce ne soit pas un frein à sa disponibilité en tant que Mister.

Nu artistique

Le nu artistique est toléré par le comité. Cependant, le candidat ne doit pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout type d'événements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images à caractère érotique et/ou pornographique où il apparaîtrait, même non dénudé, dans un contexte similaire. Toute photo nue dévoilant le sexe du candidat sera assimilée à du contenu érotique ou pornographique.

Droit à l'image

Le candidat est parfaitement conscient que, dans le cadre de sa participation à une élection Mister Universel France, son image, sa voix, son nom, prénom et/ou pseudonyme pourront faire l'objet d'enregistrements visuels et/ou sonores et d'une exploitation sur différents supports et qu'il pourra être médiatiquement exposé, ce à quoi il consent expressément. Il est conscient des conséquences résultant pour lui d'une telle médiatisation.

Avoir un casier judiciaire vierge

Le candidat doit bénéficier d'une excellente réputation et moralité et ne pas avoir fait, ni faire, l'objet d'aucune poursuite et/ou condamnation pénale.

Engagement durant la préparation

En cas de sélection, la délégation régionale pourra demander au candidat une participation matérielle ou financière relative aux frais d'assurance, de gestion et d'organisation du concours. Le candidat consent à se rendre disponible sur toute la durée des préparatifs pour l'élection régionale et le cas échéant nationale et internationale, incluant répétitions et séances de promotion de l'événement. Toute absence temporaire et tout retard récurrent, non justifiés, ne permettant pas une participation dans des conditions identiques à celle des autres candidats peut engendrer une disqualification.

Disqualification ou démission

En cas de disqualification pour non-respect de son engagement ou en cas de démission, qu'elle qu'en soit la raison, le candidat devra rembourser à la délégation la totalité des frais engagés pour sa participation et retourner le trousseau qui lui aura été fourni. La délégation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable et elle ne consentira aucun remboursement des frais engagés par le candidat. Afin de garantir la valeur du trousseau, la délégation régionale et le comité national pourront exiger un chèque de caution.

Engagement après l'élection

Le Mister élu devra assumer la représentation de son titre pendant un an après son élection. Il n'est en aucun cas autorisé à participer à un autre concours national ou international avant la fin de son engagement d'un an.

Le Mister ne devra pas de lui-même accepter des déplacements en tant qu'ambassadeur sans l'accord du Comité sous peine de se voir retirer son titre. Toutes propositions relatives à son élection et/ou à son titre, et notamment celles à caractère commercial qui lui seraient faites directement, devront impérativement être transmises simultanément au Délégué, qui sera seul juge de la suite à donner. Toutes les demandes d'interview, de reportage photographique ou télévisuel devront être soumises à l'approbation préalable du Délégué.

Le Mister élu devra assumer la représentation de son titre pendant un an après son élection. Il n'est en aucun cas autorisé à participer à un autre concours national ou international avant la fin de son engagement d'un an.

En cas d'annulation

Le Comité Mister Universel France et ses Délégations Régionales ne sauraient être tenus responsables en cas d'annulation d'une élection quels qu'en soient son stade et la raison.

Je soussigné (Nom et Prénom) Né à le/...../..... candidat à l'électionatteste avoir lu et compris le présent règlement. En tant que candidat j'assure remplir toutes les conditions requises et j'en accepte pleinement les engagements.

Fait à le/...../.....

Signature



Inscription Mister Universel France (Nom, Prénom)

Date de Naissance :

Portrait	En Pied
----------	---------

Région : _____

Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Tél : _____ Mail : _____

Taille : _____ - Poids : _____

Situation professionnelle : _____

Loisirs : _____

Sports pratiqués : _____

Quelle est votre ambition dans la vie ?

Avez-vous déjà participé à un concours de beauté ?

Êtes-vous inscrit ou en contrat avec une agence de mannequins ou autres ?

Que lisez-vous ?
